COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 23 mars 2021
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers : *Date de la convocation :*
en exercice : *18* *17 mars 2021*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis salle Ernest Renaud sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GRONDIN Julien, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

Absents excusés : BOURREAU Robert

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Jean-Philippe GODET, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 23 FEVRIER 2021
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.
M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

03/03/2021	SAUR	Remplacement d'un poteau incendie ZA de la Lande - suite sinistre	1708,63	2050,36
04/03/2021	VEGETAL 85	Végétaux : une naissance, un arbre	407,40	448,14
09/03/2021	VEGETAL 85	Végétaux : remplacement de végétaux + création haies entre terrain des boulistes et vestiaires foot	572,65	629,92
09/03/2021	VLOK	Location mini-pelle (3 jours)	489,37	587,24
09/03/2021	VENDEE DIAG	Diagnostic amiante avant démolition : maison TOUZEAU rue Jean Yole	416,67	500,00
11/03/2021	ECHO VERT	Produit anti-mousse : terrain de tennis	164,00	196,80
11/03/2021	ENEDIS	Dépose du compteur électrique : maison TOUZEAU rue Jean Yole	226,00	271,20

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m²)	Type
26/02/2021	DIA-08/2021	32	Rue du Fief	1 335	Terrain
08/03/2021	DIA-09/2021	30	Rue Lande d'Homme	20 000	Maison
10/03/2021	DIA-10/2021	69	Rue du Bocage	3 818	Maison
15/03/2021	DIA-11/2021	6	Impasse des Merisiers	541	Maison

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter un sujet à l'ordre du jour : Echange de la parcelle AE n°61 avec la parcelle AE n°57 : modification

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de rajouter le sujet à la séance.

Réf. 01 : ECHANGE DE LA PARCELLE AE N°61 AVEC LA PARCELLE AE N°57 : MODIFICATION

Par délibération n°D2020_10_06_06, le conseil municipal a décidé d'échanger la parcelle AE n°1 appartenant à la commune avec la parcelle AE n°57 appartenant à Mme LOPES DE SOUSA.

Considérant que cette décision est incomplète, M. le Maire propose au conseil municipal de fixer une valeur d'échange.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de
- **FIXER** la valeur d'échange au prix d'achat de la parcelle AE n°61 soit 7 000.00€
- **PRENDRE** en charge les frais de notaires.

Réf. 02 : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion du budget principal, dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé les comptes du budget principal de la commune de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au budget de l'exercice 2020,

Constatant la régularité des opérations,

M le Maire demande au Conseil Municipal de déclarer que le compte de Gestion du budget principal pour l'exercice 2020 dressé par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget principal

Réf. 03 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion du budget annexe « Lotissement les Hortensias », dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé les comptes du budget « Lotissement les Hortensias » de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au budget de l'exercice 2020,

Constatant la régularité des opérations,

M le Maire demande au Conseil Municipal de déclarer que le compte de Gestion du budget annexe « Lotissement les Hortensias » pour l'exercice 2020 dressé par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Les Hortensias »

Réf. 04 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion du budget annexe « Commerces », dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé les comptes du budget « Commerces » de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au budget de l'exercice 2020,

Constatant la régularité des opérations,

M le Maire demande au Conseil Municipal de déclarer que le compte de Gestion du budget annexe « Commerces » pour l'exercice 2020 dressé par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « Commerces »

Réf. 05 : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal.

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder au vote du compte administratif.

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	253 350.00	174 590.11
012	Charges de personnel	323 100.00	322 238.89
014	Atténuation de produits	151 200.00	151 161.63
022	Dépenses imprévues	429.79	0.00
65	Autres charges de gestion courante	86 555.00	85 656.23
66	Charges financières	42 400.00	42 318.45
67	Charges exceptionnelles	500.00	331.75
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 834.37	47 072.47
023	Virement à la section d'investissement	202 855.89	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**1 079 225.05**	**823 369.53**
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
013	Atténuation de charges	3 400.00	3 434.95
70	Produits des services	109 950.00	112 754.16
73	Impôts et taxes	675 844.00	681 719.21
74	Dotations et participations	255 290.00	280 069.58
75	Autres produits de gestion courante	2 500.00	2 499.53
76	Produits financiers	1 851.05	1 852.18
77	Produits exceptionnels	2 890.00	23 274.05
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 500.00	24 405.59
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**1 079. 225.05**	**1 130 009.25**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			**+306 639.72**
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
16	Emprunt et dettes assimilées	173 400.00	173 309.56
204	Subventions d'équipements	80 200.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	318 361.60	271 884.09
23	Immobilisations en cours	473 500.00	382 006.80
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 500.00	24 405.59
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**1 072 961.60**	**851 606.04**
	SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	15 476.47	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	509 716.77	512 134.15
13	Subventions d'investissement	193 070.42	34 439.07
16	Emprunts et dettes assimilées	2 400.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	16 767.68	16 767.68
021	Virement de la section de fonctionnement	202 865.89	0.00
024	Produits de cession	113 840.00	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 834.37	47 072.47
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 072 961.60**	**610 413.37**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			**-241 192.67**

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le compte administratif 2020 du budget principal.

Réf. 06 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder au vote du compte administratif.

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	81 201.60	12 149.00
65	Autres charges de gestion courante	49 504.02	0.61
66	Charges financières	2 200.00	1 220.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 629.65	62 497.60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 200.00	1 220.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**322 735.27**	**77 087.21**
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
002	Excédent de fonctionnement reporté	86 133.67	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes	151 000.00	75 871.04
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	83 401.60	13 369.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 200.00	1 220.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**322 735.27**	**90 460.04**
RESUTAT DE FONCTIONNEMENT			**+13 372.83**
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	83 401.60	13 369.00
16	Emprunts et dettes assimilées	299 395.30	200 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**382 796.90**	**213 369.00**

	SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	195 167.25	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	187 629.65	62 497.60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**382 796.90**	**62 497.60**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			**-150 871.40**

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le compte administratif 2020 du budget annexe « Les Hortensias »

Réf. 07 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Commerces ».

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder au vote du compte administratif.

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
001	Déficit de fonctionnement reporté	22 267.27	0.00
011	Charges à caractère général	9 237.00	8 977.41
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.53
66	Charges financières	9 650.00	9 617.70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**41 164.27**	**18 595.64**
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
75	Autres produits de gestion courante	41 164.27	27 285.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**41 164.27**	**27 285.00**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			**+8 689.36**
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
16	Emprunt et dette assimilées	19 720.42	19 720.42
21	Immobilisations corporelles	60 985.24	42 860.72
23	Immobilisations en cours	5 850.00	5 848.03
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**86 555.66**	**68 429.17**
	SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	10 040.57	0.00
13	Subventions d'investissement	64 765.09	36 765.09
16	Emprunt et dette assimilées	11 750.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**86 555.66**	**36 765.09**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			**-31 664.08**

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le compte administratif 2020 du budget annexe « Commerces »

Réf. 08 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal, M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de 306 639.72€ comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	823 369.53
Recettes	1 130 009.25
Résultat de fonctionnement	+306 639.72
Résultat de fonctionnement reporté N-1	-
RESULTAT CUMULE 2020	**+306 639.72**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	851 606.04
déficit d'investissement reporté N-1	-
Recettes	610 413.37
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	*371 170.53*
Résultat d'investissement 2020	-241 192.67
Excédent d'investissement reporté N-1	*15 476.47*
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	-225 716.20
Reste à réaliser	
Dépenses	*101 249.14*
Recettes	*162 098.62*
Solde RESTE A REALISER	***+60 849.48***

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Au compte 1068 – section d'investissement	306 639.72€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2020 du budget principal de 306 639.72€ au compte 1068 – section d'investissement du budget 2021 du budget principal

Réf. 09 : BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2021

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2021,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2021 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
011	Charges à caractère général	254 100.00
012	Charges de personnel	370 420.00
014	Atténuation de produits	152 234.03
65	Autres charges de gestion courante	94 686.00
66	Charges financières	37 485.27
67	Charges exceptionnelles	100.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 643.61
022	Dépenses imprévus	40 000.00
023	Virement à la section d'investissement	183 475.09
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**1 164 144.00**
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	
013	Atténuation de charges	5 200.00

70	Produits des services	113 550.00
73	Impôts et taxes	776 417.00
74	Dotations et participations	261 670.00
75	Autres produits de gestion courante	5.00
76	Produits financiers	1 802.00
77	Produits exceptionnels	5 500.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**1 164 144.00**
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	225 716.20
16	Emprunt et dettes assimilées	297 200.00
204	Subventions d'équipements	162 000.00
21	Immobilisations corporelles	272 332.22
23	Immobilisations en cours	347 000.00
020	Dépenses imprévues	70 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**1 374 248.42**
	SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES	
10	Dotations, fonds divers et réserves	459 639.72
13	Subventions d'investissement	251 800.00
16	Emprunts et dettes assimilées	144 790.00
27	Autres immobilisations financières	16 700.00
024	Produits de cessions	286 200.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 643.61
021	Virement de la section de fonctionnement	183 475.09
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 374 248.42**

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Réf. 10 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS » : BUDGET PRIMITIF 2021

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2021,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2021 du budget annexe lotissement « Les Hortensias » lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
011	Charges à caractère général	69 200.00
65	Autres charges de gestion courante	26 165.69
66	Charges financières	500.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	176 000.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	500.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**272 365.69**
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	
002	Excédent de fonctionnement reporté	99 506.50
70	Produits des services	102 659.19
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	69 700.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	500.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**272 365.69**
	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	
16	Emprunt et dettes assimilées	150 595.85
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	69 700.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**220 295.85**
	SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES	
001	Solde d'exécution reporté	44 295.85
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	176 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**220 295.85**

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

Réf. 11 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : BUDGET PRIMITIF 2021

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2021,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2021 du budget annexe « Commerces », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
002	Report du déficit de fonctionnement	13 577.91
011	Charges à caractère général	775.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	9 300.00
67	Charges exceptionnelles	4 200.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	26 339.05
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**54 201.96**
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	
75	Autres produits de gestion courante	47 310.96
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 891.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**54 201.96**

	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	21 623.51
16	Emprunt et dettes assimilées	20 100.00
21	Immobilisations corporelles	19 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 891.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**67 614.51**
	SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES	
13	Subventions d'investissement	28 000.00
16	Emprunt et dettes assimilées	13 275.46
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 339.05
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**67 614.51**

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

Réf. 12 : VOTE DES TAUX

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de délibérer pour fixer les taux des contributions directes de la commune au titre de l'exercice 2021 afin de compléter l'état M 1259 fourni par l'administration du Ministère des Finances.

M le Maire présente au Conseil Municipal les taux appliqués depuis plusieurs années :

	TAXES FONCIERES BATIES	TAXES FONCIERES NON BATIES
2020-2019 -2018	4.25%	45.02%
2017	4.21%	45.02%

L'état M1259 nous donne comme information les bases d'imposition pour l'année N des différentes taxes. Cette année, ce document nous sera transmis le 31 mars prochain. M. le Maire propose une simulation des recettes attendues avec les bases de l'année dernière.

	Maintien des taux	Augmentation de 1%	Augmentation de 1.5%
Taxes foncières bâties	50 788	Taux : 4.29% Recettes : 51 265	Taux : 4.31% Recettes : 51 504
Taxes foncières non bâties	60 642	Taux : 45.47% Recettes : 61 248	Taux : 45.69% Recettes : 61 544
TOTAL	**111 430**	**112 513**	**113 048**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes des 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.
M. le Maire indique que le taux départemental transféré aux communes est de 16.52% et vient s'ajouter au taux communal.

VOTE : 4 conseillers municipaux souhaitent maintenir les taux, 10 conseillers municipaux souhaitent une augmentation de la taxe communale dont 7 pour une augmentation de 1% et 6 pour une augmentation de 1.5%.
Le conseil municipal à la majorité **FIXE** les taux de la manière suivante :
- **Taxes foncières bâties à 20.81 dont 4.29% pour la part communale**
- **Taxes foncières non bâties à 45.47%**

Réf. 13 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chantal GUERINEAU, Julien GRONDIN, Jean-Michel LAUNAY et Jean-Philippe GODET étant membres d'association, se retirent pour le sujet d'attribution des subventions aux associations et ne participent pas au vote.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif, listant le montant des subventions et leurs bénéficiaires.

Associations Landaises	Somme attribuée au titre de l'année 2020	Montant demandé au titre de l'année 2021	Montant décidé pour 2021
Foot St-JULIEN-VAIRE	2 000.00€	2 000.00€	**2 000.00€**
BASKET St-JULIEN/VAIRE	2 000.00€	2 000.00€	**2 000.00€**
BADMINTON	800.00€	800.00€	**800.00€**
TENNIS-CLUB LANDAIS	900.00€	1 000.00€	**1 000.00€**
GYM	-	Pas de demande	**-**
TOURNENRONDS	250.00€	400.00€	**250.00€**
GRIBOUILLES D'ARTISTES	600.00€	800.00€	**600.00€**
Franchir le Pas	100.00€	Pas de montant demandé	**100.00€**
La Pétanque Landaise	-	Ne sollicite pas de subvention	**-**

TILT	-	Ne sollicite pas de subvention	-
TTCL	-	Pas de demande	-
Comité d'animation	-	Pas de demande	-
Les Saint Julien	-	Pas de demande	-
A. Veuves Civiles de Vendée	50.00€	A définir	**50.00€**
Restaurants du cœur	300.00€	A définir	**500.00€**
Secours Catholique – La Mothe Achard	300.00€	A définir	**500.00€**
TOTAL	**7 300.00€**	**7 000.00€**	**7 800.00€**

Ce sujet fera l'objet d'une annexe au budget primitif 2021 du budget principal

Réf. 14 : FONDS DE SOUTIEN 2021 DU DEPARTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe le conseil municipal que le Département vient en aide aux projets et actions de développement et d'aménagement des territoires par un fond de soutien de 2021. Le montant attribué pour St Julien des Landes est de 32 752.71€.

Sont éligibles les opérations d'investissement suivantes :

Développement équilibré et durable du territoire	Aménagement d'espaces publics, logement social, voirie, commerce et service en milieu rural, équipement touristique, bâtiment scolaire …
Solidarité et développement des services à la personne	Services petite enfance / enfance / jeunesse, centre de santé et maisons de santé pluridisciplinaire …
Amélioration du cadre de vie et de l'environnement	Equipement sportif, bibliothèque, salle polyvalente, opération de transition énergétique sur bâtiment public …

M. le Maire propose de présenter la demande de subvention pour les travaux d'aménagement voirie de la rue de Lande d'Homme.
Estimation des coûts : Maitrise d'œuvre : 5 460.00€ HT + Travaux : 108 000.00€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les travaux d'aménagement voirie rue de Lande d'Homme, **DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif de transition 2021 et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 15 : LOYERS DES PARAMEDICAUX

M. le Maire rappelle que la commune loue un local (logement au Clos de la St Michel) à un ostéopathe et une nutritionniste pour un montant de 200.00€ charges comprises par mois par praticien.

Une kinésiologue, en accord avec l'ostéopathe et la nutritionniste, souhaite intégrer ce local.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter la demande de la kinésiologue et sollicite le conseil municipal quant au loyer de celle-ci et à la révision du loyer des praticiens déjà en place.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail avec Mme BERTRAND, kinésiologue, et **FIXE** le prix du loyer à compter du 1er avril 2021 à 180.00€ par mois par praticien.

Réf. 16 : TRAVAUX A LA GIRAUDIERE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS

M. le Maire présente le devis de l'entreprise SEDEP pour un montant de 6 125.00€ HT pour les travaux à la Grande Giraudière.
La commune ayant adhérée au groupement de commandes de réfection de voirie, seule la société titulaire de ce marché a été sollicitée.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer le devis.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de la SEDEP pour un montant de 6 125.00€ HT

Réf. 17 : DEMOLITION DES BIENS TOUZEAU : CHOIX DU PRESTATAIRE

Départ de Mme CHARLES Jennifer à 20h30

Vu la délibération n°D2021_01_19_10 autorisant la démolition des biens TOUZEAU (parcelles AE n°90 et AE n°99),

M. le Maire présente les différents devis de démolition reçus :

PRESTATAIRES	MONTANT HT	DELAI
FFTA (Le Château d'Olonne)	5 850.00€	Semaine 16 (19 au 23 avril)
Nikel Habitat (Les Achards)	7 160.00€	1ère semaine de mai
CTCV (St Hilaire de Riez)	9 259.93€	/

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise FFTA pour un montant de 5 850.00€HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 18 : CITY STADE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme GUERINEAU Chantal informe que nous sommes dans l'attente des derniers chiffrages des structures de jeux.

Cependant, tous les devis pour la plate-forme ont été reçus. Mme GUERINEAU présente les chiffrages reçus de l'entreprise SEDEP et ATLAN'ROUTE.

PRESTATAIRES	MONTANT HT
ATLAN'ROUTE	19 998.45
SEDEP	18 823.30

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SEDEP pour un montant de 18 823.30€ HT.
Le conseil municipal demande que l'intervention soit réalisée **IMPERATIVEMENT** courant Juin 2021. Si l'entreprise ne respecte pas cette condition, le devis deviendra caduque.

Réf. 19 : ADHESION A LA COMPLEMENTAIRE SANTE AXA

Depuis juin 2018, la commune adhère à une convention avec l'assureur AXA afin de proposer une complémentaire santé aux habitant de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles.

La convention arrive à son échéance et M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le partenariat.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler le partenariat entre la commune et l'assureur AXA et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 20 : VENTE DU BIEN SITUE 2-4 RUE DU PRESSOIR : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Lors du débat sur le budget primitif 2021 du budget principal, il a été proposé de vendre le bien situé au 2 – 4 rue du Pressoir (local près de l'ancienne mairie).

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer un prix de vente et de l'autoriser à signer tous mandats avec les

agences immobilières.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** le prix de vente à 92 000.00€ net vendeur et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 21 : VENTE DE PARCELLES (FONDS DE JARDIN) PLACE DU 8 MAI : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Par délibération n° D2020-10-06-06, la commune a acté un échange de parcelle (AE n°61) avec Mme LOPES DE SOUSA (AE n°57). Suite à une division, la parcelle AE n°57 est divisée en 3 : AE n°120 – AE n°121 et AE n°122.

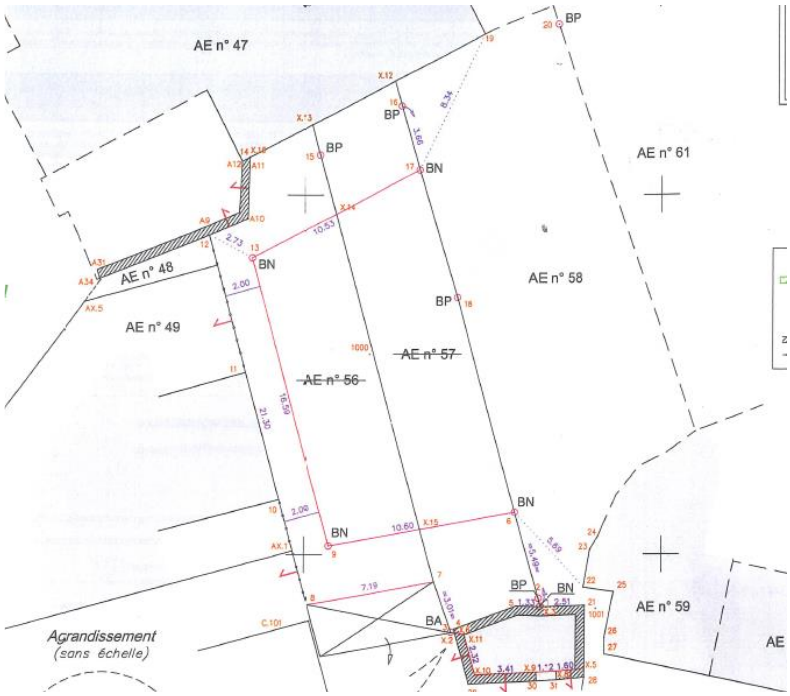

M. le Maire propose de vendre la parcelle AE n°121 pour une superficie d'environ 100 m² à Mme MATHEZ (propriétaire au 1 Place du 8 Mai).

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de vendre la parcelle AE n°121 pour une superficie d'environ 100m² à 30€ TTC du m² à Mme MATHEZ et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 22 : DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA BASSETIERE »

Sujet annulé

Réf. 23 : RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL, D'ETAT-CIVIL ET D'URBANISME

M. le Maire informe le conseil municipal que la procédure de recrutement d'un agent en charge de l'accueil, état-civil et urbanisme est close et que Mme ELINEAU Marie a été retenue pour ce poste.

Mme ELINEAU n'étant pas fonctionnaire, M. le Maire propose au conseil municipal de la recruter par voie de contrat de droit public de la manière suivante :

- Du 1er avril au 30 juin : mi-temps avec une présence tous les matins sauf le mercredi.
- Du 1er juillet au 30 septembre : temps complet

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **RECRUTE** Mme ELINEAU Marie par voie de contrat de droit public et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Questions diverses :

- Désignation d'un élu référent Charte forestière au syndicat Vendée Cœur Océan : Fabien TESSIER
- M. MOINARDEAU et Mme BLIN acceptent la proposition du conseil municipal de leur vendre le délaissé communal à la Davière pour un montant de 12.00€ TTC du m²
- Elections départementales et régionales : 13 et 20 juin 2021
- Prochain conseil municipal : mardi 20 avril 2021 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h38

Le Maire, Joël BRET